

COMMUNE BOURGEOISE DE ROMONT

Assemblée bourgeoise
Jeudi 8 décembre 2022 à 19.00 h.
École
2538 Romont

ORDRE DU JOUR :

1. Salutations et ordre du jour
2. Votation d'un crédit de CHF 30'000.-- pour le projet d'amélioration des alentours de la cabane forestière
3. Budget 2023
4. Élection du Président (rééligible)
5. Modification et approbation du Règlement d'organisation et son Annexe I
6. Divers et imprévus

Les modifications du Règlement d'organisation et de son annexe I sont déposées publiquement pendant 30 jours avant l'Assemblée bourgeoise et peuvent être consultées sur rendez-vous préalable au 032 377 17 07 ou par courriel à bourgeoisieromont@gmail.com.

Aucune opposition du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 02.06.2022 n'a été formulée pendant le dépôt public. Le Conseil bourgeois a ainsi approuvé le procès-verbal comme le prévoit l'article 63 du Règlement d'organisation de la Bourgeoisie de Romont.

Le Conseil bourgeois

Romont, le 4 novembre 2022